

2015 : Le redressement des finances

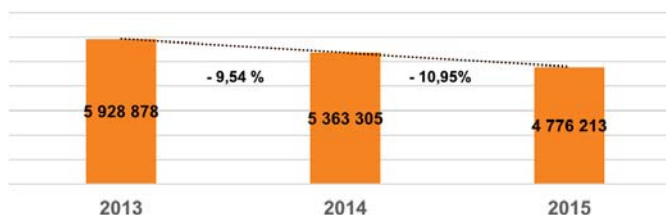
Les chiffres clés de l'année 2015 :

- La baisse des charges à caractère général pour la deuxième année consécutive

Ces dépenses ont baissé entre 2014 et 2015 de - 10,95%, soit **une économie de 587 092€**, alors même qu'elles avaient déjà diminué de - 9,54 % entre 2013 et 2014.

Entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2015, les actions menées auront permis d'économiser **1 152 665€** en faisant la chasse au gaspillage sans remettre en cause les services essentiels à la population.

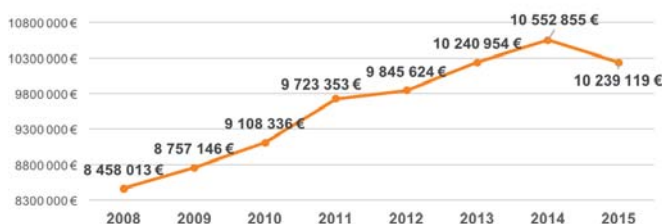
EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL 2013/2015



- La réduction des charges de personnel

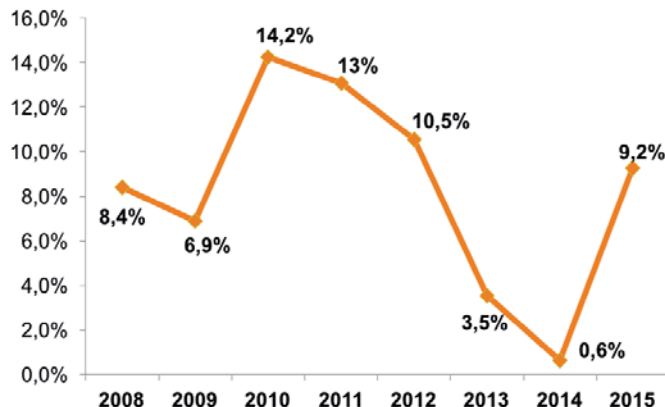
Ces dépenses sont passées de 10 552 855€ en 2014 à 10 239 119€ en 2015, soit **une baisse de - 2,97 %**. Ce résultat exceptionnel est le fruit d'une gestion stricte de la masse salariale, d'une politique de non remplacement des fonctionnaires partant à la retraite et d'une réorganisation des services qui s'inscrit dans le cadre d'une rationalisation et mutualisation des moyens humains et matériels.

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL ENTRE 2008-2015



- L'amélioration de la capacité de désendettement et du taux d'épargne brute

TAUX EPARGNE BRUTE 2008 - 2015



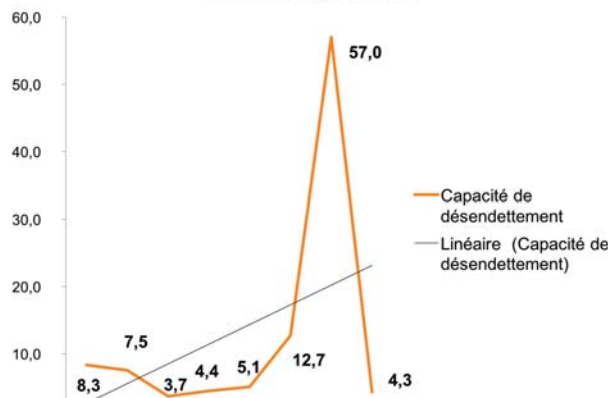
Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Ce ratio est de 9,2 % pour la Ville en 2015, alors qu'il est de 15% en moyenne pour les communes*. Il est donc indispensable de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement.

* <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres>

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) :

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Capacité de désendettement



Le budget 2016

La capacité de désendettement est l'élément incontournable pour évaluer la situation financière d'une collectivité locale. Pour autant, cet indicateur ne peut résumer à lui seul la totalité de l'analyse financière et il doit être mis en perspective, notamment avec le taux d'épargne brute.

Budget primitif 2016 : Maîtrise des dépenses de fonctionnement et engagement d'un plan d'investissement ambitieux

Quand la crise est si forte et durable, quand les citoyens perdent confiance en l'avenir, quand l'intervention de l'État est contrariée par un endettement trop lourd, la gestion des deniers publics doit être irréprochable.

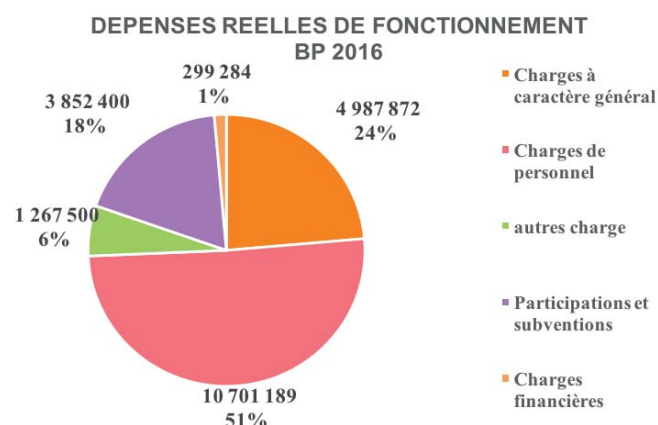
Les orientations du budget 2016 :

• La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Avec un montant de 4 987 872€ au chapitre 011 la maîtrise des charges à caractère général est encore affichée en 2016.

Les dépenses de personnel prévues pour un montant de 10 701 189€ seront contenues malgré l'impact du recensement INSEE de la population réalisé en début d'année, le coût des élections régionales de 47.000€ et la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires qui prendra effet à compter du 1^{er} juin de l'année.

L'enveloppe dédiée aux associations est en légère augmentation au budget 2016 si l'on déduit la subvention pour le tricentenaire l'an passé.

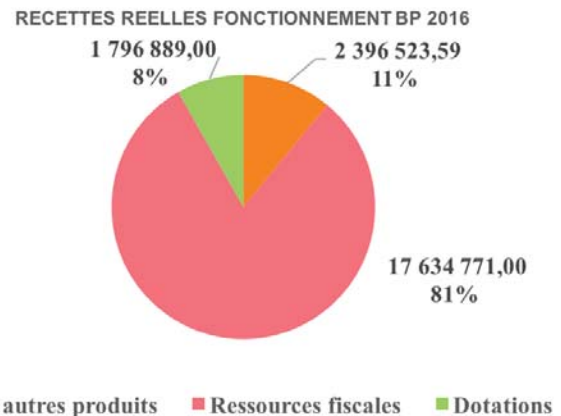


• Les recettes de fonctionnement : stabilité des taux de fiscalité

Malgré une perte de la dotation globale de fonctionnement évaluée à 420 258€ et une forte incertitude sur le montant du produit des jeux liée à l'ouverture des casinos de La Seyne-sur-Mer et de La Ciotat, il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité en 2016.

Cette stabilité n'est possible que grâce aux efforts de gestion entrepris depuis 2 ans. La baisse des charges à caractère général initiée représente 1 152 665€ d'économies.

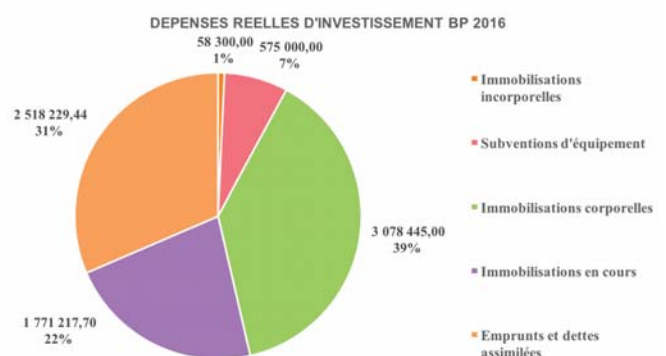
L'augmentation de la fiscalité fixée dans l'arrêté du préfet en juin 2015 ainsi que la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a aussi permis de redresser notre épargne.



• Le plan d'investissement 2016

Un montant prévisionnel de 4 849 862€ est inscrit au budget 2016. Ce montant regroupe des travaux de réfection de la voirie et des bâtiments et de remise aux normes d'installations diverses.

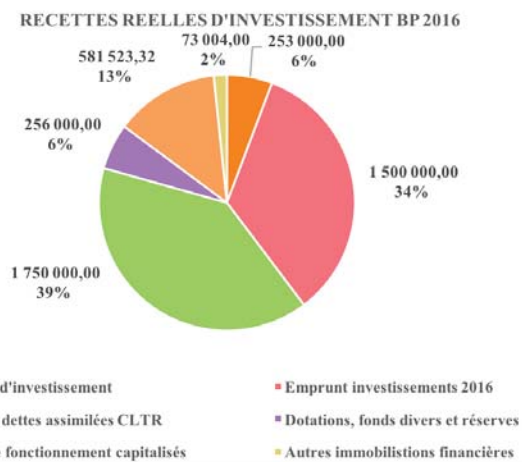
Ce budget 2016 nous permettra, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, d'initier un programme méthodique d'investissements structurants pour la ville conformément à notre programme de mandat.



L'actualité

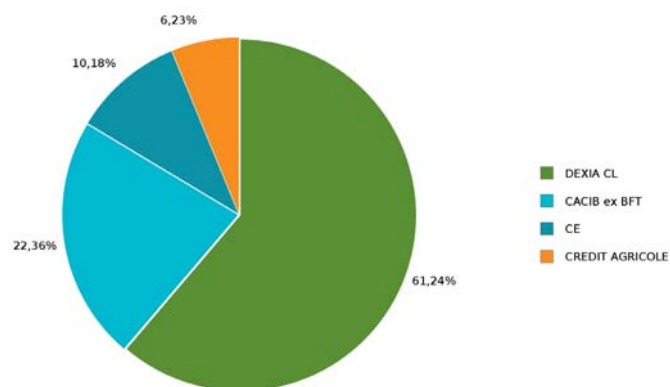
• Le financement des investissements 2016

Ce financement se fera principalement par le recours à l'emprunt (inscription d'un emprunt de 1 500 000 €).

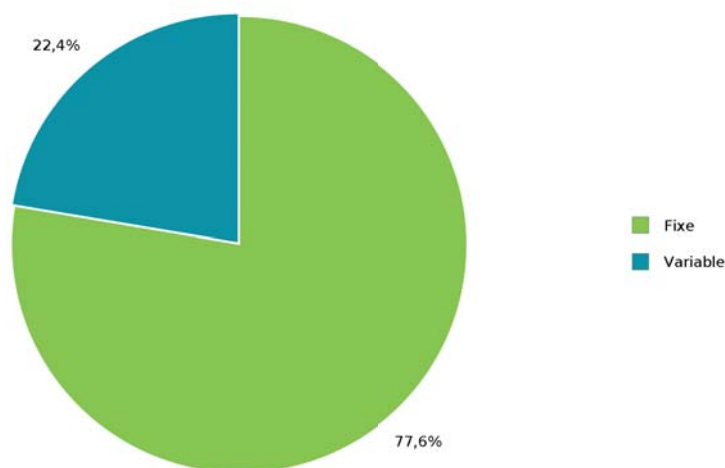


• La structure de la dette de la ville

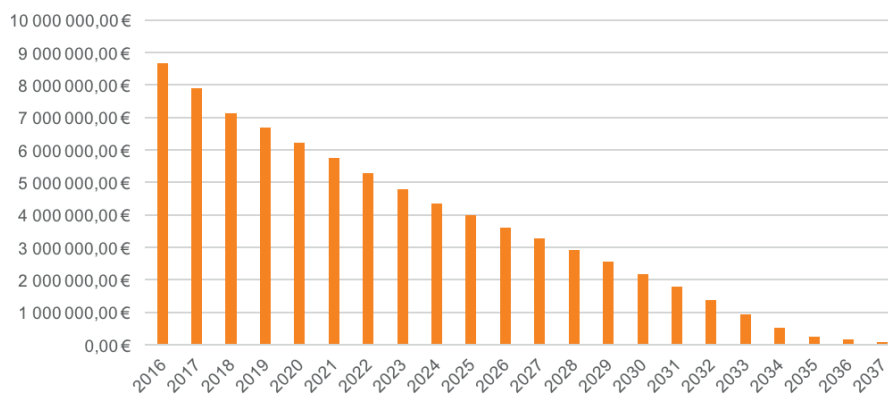
• Dette par prêteur



• Dette par type de risque (avec dérivés)



Evolution du capital restant dû (CRD)



Empruntons pour conclure les mots d'Antoine de Saint-Exupéry :

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible ».

Les choix budgétaires qui vous ont été présentés ont constamment été guidés par la volonté de rendre possible notre projet pour Bandol.